

COMPTE RENDU PARITAIRE UIC DU 25 OCTOBRE 2018

La direction de France Chimie (ex. UIC), a adressé sans surprise, un ordre du jour qui continue d'éluider le sujet prioritaire aux yeux des seuls défenseurs des salariés.

Nous parlons là de la sécurisation du bloc 1, notamment le verrouillage de la structure du salaire minimum hiérarchique (prime de nuit, prime de dimanche, prime de jour férié ainsi que l'ancienneté).

Les représentants patronaux de l'UIC s'étaient engagés à réécrire notre convention collective à droit constant. France Chimie se targue, dans sa communication, « d'être attractif pour les nouveaux talents ». Mais en changeant de nom, France Chimie s'est fixé une tout autre priorité : celle de rendre attractive la branche pour les patrons en leur donnant toujours plus de moyens pour organiser le dumping social. **Quant à l'engagement des représentants patronaux, force est de constater qu'ils n'ont aucune parole et encore moins de morale.**

Alors quand ces menteurs avérés affirment aujourd'hui qu'ils n'imaginent pas leurs adhérents utiliser la convention collective pour grignoter les conquies des salariés, il faudrait les croire sur parole.

Mais pour cela, il faudrait encore que ces champions du dialogue social en aient une !

Or dans les faits, nous comptons plusieurs entreprises qui ont déjà tenté de s'engouffrer dans la brèche qui leur est ouverte : remise en cause du temps de douche ou du temps de pause, non prise en compte de la prime d'ancienneté dans le calcul de la prime de départ en retraite par exemple.

Pour faire passer la pilule de ce nouveau déni, ces représentants de la monarchie du capital, se sont fendus d'un gentil courrier pour expliquer à vos représentants qu'il était urgent de parler d'autre chose.

Ce maintien d'une position dogmatique est une nouvelle insulte faite aux salariés de la branche. **Dans les entreprises, vous faites tous le constat des premiers effets délétères des ordonnances.** Chacune à leur façon les Organisations Syndicales FNIC-CGT, FO et la CFE-CGC ont dénoncé la méthode des représentants patronaux qui paralyse le dialogue social depuis plusieurs mois.

France Chimie a déployé sa stratégie et elle est simple : aborder tous les autres sujets, tout en refusant de définir la structure du salaire minimum hiérarchique. Après une suspension de séance, les Organisations Syndicales ont quitté la table des négociations.

Mais ne nous y trompons pas ; ce dictat est la conséquence des ordonnances. Nos patrons profitent simplement de l'effet d'aubaine.

Pourtant d'autres choix sociétaux sont possibles. Le Portugal en est le meilleur exemple en mettant en œuvre l'inverse des préconisations de l'UE. Pour redresser l'économie, le Portugal a augmenté les dépenses publiques, lancé des réformes de nature à renforcer les droits des travailleurs. Les effets ont immédiatement été ressentis : le déficit budgétaire a quasiment disparu et le pays enregistre l'une des meilleures croissances de la zone Euro...

**NOUS CONNAISSONS LES MAUX DE NOTRE SOCIÉTÉ :
LA MONOPOLISATION DES RICHESSES PAR LE CAPITAL.**

**IL NOUS APPARTIENT D'ADMINISTRER LE REMÈDE :
BLOQUER LA MACHINE À FRIC.**



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réunion paritaire du 25 octobre 2018

Une nouvelle fois, la réunion paritaire a été écourtée.

Dès le début de la réunion, France Chimie (anciennement UIC) et les fédérations patronales associées ont réaffirmé leur volonté, de permettre aux entreprises de la branche, de déroger aux dispositions conventionnelles en matière de rémunérations.

Face au blocage patronal, les organisations syndicales CFE-CGC, FO et FNIC-CGT de la branche chimie ont décidé de quitter la réunion dont l'ordre du jour avait été fixé unilatéralement par les représentants des employeurs.

Les représentants patronaux expriment clairement une volonté que les dispositions minimales conventionnelles sur les salaires et rémunérations ne s'imposent plus aux entreprises, avec pour conséquence de conduire à terme, à une baisse des salaires pour l'ensemble des travailleurs, comme cela s'est produit en Espagne suite à la réforme du Code du travail en 2012.

D'autres branches ont pourtant accepté la sécurisation de la rémunération des salariés. Il s'agit donc là d'une position politique des représentants patronaux de la chimie qui fragilisera les petites et moyennes entreprises, avec des conséquences graves pour les salariés et une paupérisation du monde du travail dans la branche chimie.

Les représentants patronaux sont en train d'organiser le dumping social au sein même de la branche.

Il est impensable pour nos 3 organisations syndicales d'organiser et de cautionner la baisse de la rémunération dans la branche.

La prochaine réunion paritaire est programmée le 7 novembre 2018. Les organisations syndicales de salariés attendent les représentants patronaux, avec une ouverture de négociations sur la structure du salaire minimum hiérarchique de branche incluant le salaire base conventionnel, la prime d'ancienneté et les primes liées aux rythmes et conditions de travail (primes de nuit, de dimanche et de jours fériés).

Fait à Puteaux, le 25 octobre 2018